



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 12 juillet 2019 à 20 heures 30

Procès-verbal affiché le 18 juillet 2019.

L'an deux mil dix-neuf, le douze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Étang s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Étang, après convocation légale du cinq juillet deux mil dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN, Maire.

Feuille de présence :

Conseillers	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir
ANTOINE Jean-Charles	X			
BEZILLE Robert			X	
BOURQUARD Chantal	X			
CLAUDE Marie-Madeleine		X		
DIEFFENBACHER Cyril	X			
GASSMANN Vincent	X			
GERBER Dominique		X		
GUIGON Xavier	X			
HERBELIN Philippe		X		Jean-Charles ANTOINE
KANMACHER Michel	X			
MARTIN Sébastien	X			
THEVENOT André		X		
THEVENOT Jean-Pierre	X			
WININGER Christian	X			

Assiste également : Rosaria GIANGRECO, secrétaire de mairie.

Le Maire ouvre la séance à 20h40 dans la salle des séances à la Mairie.

Mme Chantal BOURQUARD est désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2019

Le Maire rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 11 avril 2019. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

2. ATTRIBUTION DE MARCHES

2.1. AMENAGEMENT RUE DE BELLEFONTAINE

Le Maire rappelle les étapes de la consultation, dont les principaux éléments sont :

- Publication : Site des marchés publics de l'AMHR et Journal l'Alsace du 02/05/2019
- Date limite de remise des offres : 23 mai 2019 à 18h
- Ouverture des plis : 24 mai 2019 à 11h30
 - Lot 1 – VRD : 2 offres
 - Lot 2 – Génie électrique : 3 offres
 - Lot 3 – Espaces verts : 2 offres
- Avis d'attribution : 15 juin 2019 à 17h00
- Critères d'analyse :
 - Prix : 60
 - Technique : 30
 - Délais : 10

Le Maire présente ensuite la synthèse du rapport d'analyse des offres (les montants entre parenthèses en face de l'intitulé des lots correspondent aux estimations de maîtrise d'œuvre) :

LOT 1 – VRD (269 379.50€ H.T.)

Offres	Prix	Note Prix	Note tech	Note délai	Total	Class
COLAS	233 857.55€	51.29	25.75	8.33	85.37	2
ROGER MARTIN	199 901.40€	60.00	29.75	10.00	99.75	1

LOT 2 – Génie électrique (48 580.00€ H.T.)

SPIE City Networks	41 581.00€	45.22	28.50	8.00	81.72	2
HUBER et Cie	38 957.00€	48.27	24.00	4.00	76.27	3
RLA	31 340.00€	60.00	19.75	10.00	89.75	1

LOT 3 – Espaces verts (15 628.00€ H.T.)

TECHNOVERT	12 940.75€	60.00	23.00	5.00	88.00	2
ID VERDE	14 152.27€	54.86	25.00	10.00	89.86	1

Délibération 2019-026

VU le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre Cocyclique Ingénierie ;

VU l'avis d'attribution de la commission d'appel d'offres du 15 juin 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

- Programme : **Aménagement de sécurité en traverse d'agglomération – Rue de Bellefontaine RD32**
- **Lot 1 : VRD**
 - Entreprise : ROGER MARTIN, 9 route de Montbéliard 90400 ANDELNANS

- Montant du marché : 199 901.40€ H.T.
- **Lot 2 : Génie électrique**
 - Entreprise : RESEAUX LUMIERE D'ALSACE, 11 rue du Burlat 68260 KINGERSHEIM
 - Montant du marché : 31 340.00€ H.T.
- **Lot 3 : Espaces verts**
 - Entreprise : ID VERDE, 19 rue de Saint-Amarin 68200 MULHOUSE
 - Montant du marché : 14 152.27€ H.T.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

2.2. RENOVATION ET OPTIMISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET AMENAGEMENT D'UN FEU TRICOLEUR – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SUBSTITUTION

Le Maire rappelle les étapes de la consultation, dont les principaux éléments sont :

- Publication : Site des marchés publics de l'AMHR
- Date limite de remise des offres : 25 juin 2019 à 12h
- 6 offres réceptionnées
- Critères d'analyse :
 - Prix : 40
 - Technique : 60

Le Maire présente ensuite la synthèse du rapport d'analyse des offres :

Offre	Prix H.T.	Note prix	Note techn.	Total	Class.
SPIE CityNetworks	39 873.60€	40.00	37.00	77.00	1
CLEMESSY	47 763.23€	33.39	35.00	68.39	2
HUBER ELECTRICITE	45 036.00€	35.41	30.88	66.29	3
ETPE	43 570.00€	36.61	26.00	62.61	4
CREATIV TP	47 776.00€	33.38	29.00	62.38	5
RLA	63 729.40€	25.03	31.50	56.53	6

Délibération 2019-027

VU la délibération n°2019-023 du 11 avril 2019 approuvant la résiliation pour faute du titulaire, à ses frais et risques, du marché « Rénovation et optimisation de l'éclairage public et aménagement d'un feu tricolore » ;

VU le courrier du 2 mai 2019 informant le titulaire défaillant du marché de ladite résiliation ;

VU le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre LMS Ingénierie pour le marché de substitution ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner une nouvelle entreprise pour achever les travaux ;

CONSIDERANT que les éventuels surcoûts seront à la charge du titulaire défaillant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

- Programme : **Rénovation et optimisation de l'éclairage public et aménagement d'un feu tricolore – Marché de substitution**
- **Lot unique**
 - Entreprise : SPIE CityNetworks, 55 Rue de Pfastatt, 68200 Mulhouse
 - Montant du marché : 39 873.60€ H.T.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

2.3. RENOVATION ET OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET AMENAGEMENT D'UN FEU TRICOLERE – AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Délibération 2019-028

VU le marché de maîtrise d'œuvre signé avec la société LMS Ingénierie pour un montant forfaitaire de 10 350€ H.T. ;

VU la délibération n°2019-023 du 11 avril 2019 approuvant la résiliation pour faute du titulaire, à ses frais et risques, du marché « Rénovation et optimisation de l'éclairage public et aménagement d'un feu tricolore » ;

CONSIDERANT que cette résiliation implique la passation d'un marché de substitution et donc une nouvelle phase de consultation des entreprises qui n'était pas prévue dans le marché initial de maîtrise d'œuvre ;

CONSIDERANT que ce surcoût sera à la charge du titulaire défaillant ;

VU la proposition d'avenant n°1 présentée par LMS Ingénierie pour un montant de 2 630.00€ H.T. ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document en lien avec cette décision.

3. INTERCOMMUNALITE

3.1. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS REVISES DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Le Maire présente aux conseillers les nouveaux statuts révisés et leur fait part des principales modifications :

- La réaffirmation de la propriété du Syndicat sur les ouvrages des réseaux publics d'électricité et de gaz ;
- L'accompagnement par le Syndicat, des collectivités et groupements en terme d'éclairage public, de planification énergétique et de mobilité propre (articles L2224-37 et suivants du CGCT);
- la mise en place de la Commission Consultative Paritaire Energie (articles L2224-37 et suivants du CGCT);
- La possibilité de prendre des participations dans des sociétés commerciales, coopératives ou d'économie mixte (article L.314-28 du Code de l'énergie) ;
- L'organisation d'une réunion d'information.

Délibération 2019-029

VU les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

VU la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

CONSIDERANT les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

CONSIDERANT que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019 ;
- **DEMANDE** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

3.2. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Délibération 2019-030

VU la présentation du rapport d'activités 2018 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin,

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport d'activités 2018 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

3.3. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2018

Jean-Pierre THEVENOT, Adjoint au Maire et Président du SIAEP du Haut-Bois, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Délibération 2019-031

VU la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2018,

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2018.

4. FORET COMMUNALE – PROGRAMME D'ACTION POUR L'ANNEE 2019

Jean-Pierre THEVENOT, Adjoint au Maire, présente le programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes pour l'année 2020 proposé par l'Office National des Forêt (ONF).

Délibération 2019-032

VU le programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes pour l'année 2020 proposé par l'Office National des Forêts,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes pour l'année 2020 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent et à mener toute action permettant de mener à bien ce dossier.

5. DIVERS

- **Etude photovoltaïque** : une note de faisabilité sera réalisée par Alter Alsace Energie dans le cadre des actions TEPCV du PETR du Pays du Sundgau.
- **Tour d'Alsace** : dimanche 4 août 2019
- **Journée Citoyenne** : environ 70 participants et de nombreuses réalisations. Un grand merci à tous.
- **Arrêté préfectoral du 12 juillet 2019** portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de la zone d'alerte III amont élargie au Sundgau oriental.
- Fermeture de la mairie du 12 au 28 août inclus

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h05.

Le Maire, Vincent GASSMANN



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 12 juillet 2019 à 20 heures 30

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2019
2. attribution de marches
 - 2.1. Aménagement rue de bellefontaine
Délibération 2019-026
 - 2.2. Rénovation et optimisation de l'éclairage public et aménagement d'un feu tricolore – attribution du marché de substitution
Délibération 2019-027
 - 2.3. Rénovation et optimisation de l'éclairage public et aménagement d'un feu tricolore – avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
Délibération 2019-028
3. attribution de marches
 - 3.1. Approbation des nouveaux statuts révisés du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin
Délibération 2019-029
 - 3.2. Approbation du rapport d'activités 2018 du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin
Délibération 2019-030
 - 3.3. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2018
Délibération 2019-031
4. forêt communale – programme d'action pour l'année 2019
Délibération 2019-032
5. DIVERS

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du vendredi 12 juillet 2019 à 20 heures 30

ANTOINE Jean-Charles	
BEZILLE Robert	Absent
BOURQUARD Chantal	
CLAUDE Marie-Madeleine	Excusée
DIEFFENBACHER Cyril	
GERBER Dominique	Excusé
GUIGON Xavier	
HERBELIN Philippe	Excusé – Procuration à Jean-Charles ANTOINE
KANMACHER Michel	
MARTIN Sébastien	
THEVENOT André	Excusé
THEVENOT Jean-Pierre	
WININGER Christian	